



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 16 MAI 2023, 20h03
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

MOT DE BIENVENUE

CONSTAT DE QUORUM

16.05.23.073

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Aucun point n'est ajouté à Varia. Il est proposé par Lise Garant et résolu à majorité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

16.05.23.074

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 26 avril 2023, il est proposé par Michel Lindsay et résolu à la majorité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

16.05.23.075

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant 20 555.85 \$, il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS 1

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

16.05.23.076

CORRESPONDANCES

- Ministère des transports et de la mobilité réduite ;
- Télébec

RÉSOLUTION POUR NOMINATION DU COMITÉ DES PERLES D'OR

ATTENDU QUE le conseil désire créer un comité en lien avec les activités des aînés ;

ATTENDU QUE ce comité n'est pas régi par l'article 82 du Code municipal du Québec, celui-ci n'a aucun pouvoir légal et n'est nullement décisionnel ;

ATTENDU QUE le conseil municipal est décisionnel, celui-ci met en place une politique interne de fonctionnement, de rôles et de responsabilités ;

ATTENDU QUE le conseil municipal demande un suivi suite à chacune des rencontres de ce comité et ce mensuellement ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité des membres présents que :

- Le conseil nomme le comité des Perles d'Or ;
- Le conseil met en place une politique interne de fonctionnement, de rôles et de responsabilités ;
- Le conseil nomme la directrice générale comme responsable des suivis auprès du conseil municipal et responsable d'appliquer la politique interne de fonctionnement, de rôles et de responsabilités.

ADOPTÉE

16.05.23.077

RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE CIRCULER – LA VOIE GRAVELÉE

ATTENDU la réception d'une demande de l'organisation du Tour de Beauce, d'une autorisation de passage dans le cadre de l'évènement La voie gravellée qui aura lieu le 16 septembre 2023 ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres présents que l'on autorise l'organisation du Tour de Beauce à circuler sur les routes de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset le 16 septembre 2023, conditionnellement à ce que l'organisation mette en place toutes les mesures de sécurité requises.

ADOPTÉE

16.05.23.078

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'INGÉNIRIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

ATTENDU QUE le conseil désire trouver une solution permanente concernant la problématique majeure sur la route de Courcelles ;

ATTENDU QUE le conseil aimerait obtenir des pistes de solutions pour les problématiques perçues au niveau de cet infrastructure et obtenir un estimé des honoraires et des coûts à prévoir ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à la majorité des membres du conseil présents que le conseil mandate le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan, afin de procéder à l'évaluation pour obtenir des pistes de solutions et obtenir l'estimation des honoraires et des coûts à prévoir pour l'infrastructure de la route de Courcelles.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation
16.05.23.079

RÉSOLUTION POUR LE RAPPORT DE LA MAIRESSE

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 176.2.2 du Code municipal, la mairesse vous présente un résumé des grandes lignes des états financiers consolidés 2022 de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à la majorité/l'unanimité des membres présent que :

- Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance du rapport de la mairesse et acceptent celui-ci ;
- Suite à la publication du rapport du maire sur le site internet de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et que les réponses seront données lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE

16.05.23.080

RESOLUTION POUR AUTORISATION FORMATION MAIRESSE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR LA GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QU'UNE formation est offerte gratuitement par le gouvernement du Canada en lien avec la gestion des actifs ;

ATTENDU QUE cette formation porte sur la prise des décisions éclairées en matière d'infrastructures, notamment la planification et la construction de route et d'installations récréatives ;

ATTENDU QUE cette formation est ouverte pour 2 à 4 invités, la mairesse et la directrice générale sont intéressées à suivre cette formation pour la municipalité ;

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à la majorité des membres du conseil présents :

- Autorise la mairesse et la directrice générale à participer cette formation gratuite qui auront lieu les 24 et 25 mai de 8h30 à 16h30 ;
- Autorise la fermeture du bureau municipale le mercredi 24 mai et jeudi 25 mai 2023 ;
- Demande à la directrice générale de faire parvenir une communication aux citoyens à cet effet et de publiciser l'information sur le site internet de la municipalité ;
- Autorise les frais inhérents concernant les frais de déplacement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS 2

Des citoyens étaient présents pour la période de questions.

VARIA



N° de résolution
ou annotation
26.05.23.081

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé** par Lise Garant et résolu à la majorité des membres présents que la séance soit levée. Il est 20h40.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par la directrice générale et greffière-trésorière de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Francine Fournier
Mairesse

Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière